

Avis de consultation sur le projet de Règlement suivant :

**Règlement 1180-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier les usages autorisés des zones Ca.2, Ca.3, Ca.4.1 et Ca.5.1 (Secteur intersection du chemin Campbell et de la route 132 Ouest)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1180-21

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté le projet du règlement cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur le sujet ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GoC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@vilnewrichmond.com](mailto:greffe@vilnewrichmond.com), **et ce, au plus tard le 4 janvier 2022, 16 h.** Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229 ou par courriel au [jsbourque@vilnewrichmond.com](mailto:jsbourque@vilnewrichmond.com).

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur les suites à être tenues concernant ce projet de règlement **lors de la séance du Conseil qui sera tenue le 10 janvier 2022.**

Objet du règlement : Le but de ce règlement est de permettre la modification des usages spécifiquement autorisés dans les zones Ca.2, Ca.3, Ca.4.1 et Ca.5.1 situées dans le secteur de l'intersection du chemin Campbell et de la route 132 Ouest.

Vous pouvez consulter le projet de Règlement au site Internet de la Ville au [www.vilnewrichmond.com](http://www.vilnewrichmond.com), sous l'onglet Service aux citoyens, section Règlements.

Donné à New Richmond,  
Ce 9<sup>e</sup> jour de décembre 2021

Céline LeBlanc  
Greffière